

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2022\_3835\_CC**

**TRAVAUX**

**REPARATION DE CONDUITES CASSEES FT**

**DU 31 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2022**

**RUE DE FRANCE**

**RUE MARCEL PAUL**

**RUE ROGER SALENGRO (D64)**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE**

**DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et  
les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles  
R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté  
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et  
notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,  
n° AR\_2022\_3724\_CC, relatif à la délégation de  
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,  
VU la demande de l'entreprise SPIE pour le  
compte de MANCHE NUMERIQUE en date du 18  
octobre 2022,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des  
personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ**  
**DU 31 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2022**  
**DE 8H00 A 17H00**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - RUE DE France - RUE MARCEL PAUL - RUE ROGER SALENGRO (plans joints)**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée et ralentie, par piquets K10, au droit des travaux, le temps des travaux.**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

*Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.*

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à l'entreprise SPIE, au droit des travaux, le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

**ARTICLE 2** - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par l'entreprise SPIE (9 rue de Tessy - 50750 BOURGVALLEES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 19 octobre 2022,

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Maire adjoint,**  
**Pierre-François LEJEUNE**



# Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la **conduite n'est pas bouchée**.  
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

## Informations GC BLO :

Opérateur d'immeuble concerné :	MN
N° FCI de la commande (obligatoire) :	...
Commune concernée (code postal et nom) :	50130 Cherbourg-en-Cotentin

## Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	
Référence Commande Prise Interne OC :	
Reference Prestation Prise :	
Référence PBO :	
Client final : adresse	

## Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1

Commentaire utile : Conduite cassé

### Adresse chambre A, immeuble ou poteau

143 Rue Roger Salengro  
50130 Cherbourg-en-Cotentin  
France

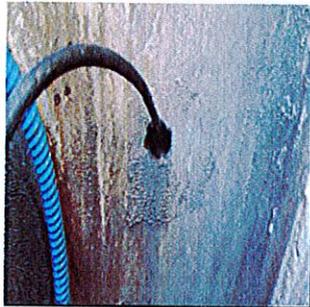
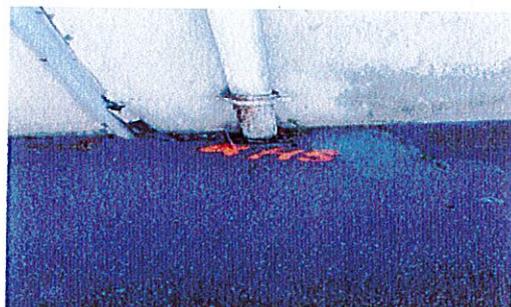
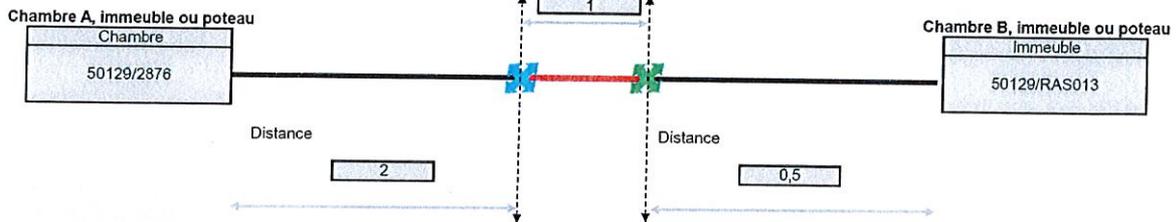
### Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

143 Rue Roger Salengro  
50130 Cherbourg-en-Cotentin  
France  
Trottoir

### Adresse chambre B, immeuble ou poteau

143 Rue Roger Salengro  
50130 Cherbourg-en-Cotentin  
France

Longueur de tranchée envisagée (m)



# Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.  
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

## Informations GC BLO :

Opérateur d'immeuble concerné :	FT
N° FCI de la commande (obligatoire) :	...
Commune concernée (code postal et nom) :	Cherbourg-Octeville 50100

## Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	
Référence Commande Prise Interne OC :	
Référence Prestation Prise :	
Référence PBO :	
Client final : adresse	

## Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	2
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	2
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	2
Commentaire utile :	

### Adresse chambre A, immeuble ou poteau

1 Rue Marcel Paul  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
France

### Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

1 Rue Marcel Paul  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
France  
Trottoir

### Adresse chambre B, immeuble ou poteau

1 Rue Marcel Paul  
50100 Cherbourg-en-Cotentin  
France

Longueur de tranchée envisagée (m)

